

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Votre sécurité est très importante, au même titre que celle d'autrui.

Plusieurs messages de sécurité importants apparaissent dans ce manuel ainsi que sur votre appareil. Lisez-les attentivement et respectez-les systématiquement.



Ce symbole est synonyme d'avertissement.

Il attire votre attention sur les risques potentiels susceptibles de provoquer des blessures mortelles ou graves à l'utilisateur ou d'autres personnes présentes.

Tous les messages de sécurité sont imprimés en regard du symbole d'avertissement ou après les mots « DANGER » ou « AVERTISSEMENT ». Ces mots signifient ce qui suit :

 **DANGER**

Vous risquez d'être mortellement ou gravement blessé si vous ne respectez pas immédiatement les instructions.

 **AVERTISSEMENT**

Vous risquez d'être mortellement ou gravement blessé si vous ne respectez pas scrupuleusement les instructions.

Tous les messages de sécurité vous indiquent en quoi consiste le danger potentiel, comment réduire le risque de blessures et ce qui peut arriver si vous ne respectez pas les instructions.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Des précautions élémentaires de sécurité doivent toujours être prises lors de l'utilisation d'appareils électriques, notamment :

1. Lisez toutes les instructions. L'utilisation inappropriée de l'appareil peut entraîner des blessures.
2. Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles peuvent bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

3. Union européenne uniquement : Cet appareil ne doit pas être utilisé par des enfants. Conservez cet appareil et son cordon d'alimentation hors de portée des enfants.
4. Union européenne uniquement : L'appareil peut être utilisé par des personnes atteintes de déficiences physiques, sensorielles ou mentales, ou ayant une expérience et des connaissances insuffisantes, si ces personnes sont placées sous la surveillance d'une personne responsable ou ont reçu des instructions sur l'utilisation en toute sécurité de l'appareil et comprennent les dangers impliqués. Ne laissez jamais les enfants jouer avec l'appareil.
5. Les enfants doivent être surveillés afin de s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
6. Placez l'appareil sur la position « 0 », débranchez-le et enlevez l'accessoire Tamis + Balance avant de le nettoyer et lorsque vous ne l'utilisez pas. Placez l'appareil sur la position « 0 » et assurez-vous que le moteur s'arrête complètement avant d'installer ou de retirer des pièces.
7. Ne laissez jamais l'appareil sans surveillance lorsqu'il fonctionne.
8. Évitez tout contact avec les pièces mobiles. Gardez les mains, les cheveux, les vêtements ainsi que les spatules et autres ustensiles hors de portée des accessoires durant le fonctionnement de l'appareil afin de réduire le risque de blessures et/ou de détériorations de l'appareil.
9. Pour éviter les risques d'électrocution, n'immergez jamais l'appareil dans l'eau ou dans tout autre liquide.
10. L'utilisation d'accessoires non recommandés par le fabricant de l'appareil peut présenter des risques d'incendie, d'électrocution ou de blessures corporelles.
11. N'utilisez pas l'appareil à l'extérieur.
12. N'utilisez pas l'appareil si le mécanisme d'entraînement ou les pièces rotatives sont endommagés. Rapportez l'appareil à l'établissement de service agréé le plus proche pour le faire examiner ou réparer, ou effectuer un réglage électrique ou mécanique.
13. Ne laissez pas le cordon du robot pâtissier multifonction pendre de la table ou du plan de travail.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

14. Consultez également la section Consignes de sécurité importantes incluse dans le manuel d'utilisation du robot pâtissier multifonction.
15. Laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.
16. Reportez-vous à la section « Entretien et nettoyage » pour des instructions sur le nettoyage des surfaces en contact avec les aliments.
17. Cet appareil est conçu pour un usage domestique et des utilisations similaires telles que les suivantes :
 - cuisines de magasins, bureaux et autres environnements de travail ;
 - fermes ;
 - par des clients dans des hôtels, motels et autres environnements résidentiels ;
 - lieux de type gîte touristique.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Pour obtenir des informations plus détaillées, des instructions et des vidéos sur les produits, y compris des informations sur la garantie, rendez-vous sur www.KitchenAid.fr ou www.KitchenAid.eu. Vous pourriez ainsi économiser le coût d'un appel au service client. Pour recevoir un exemplaire papier gratuit des informations disponibles en ligne, appelez le **00 800 381 040 26**.

ASSEMBLAGE DU PRODUIT

CONFIGURATIONS DE L'ACCESSOIRE TAMIS + BALANCE

L'accessoire Tamis + Balance est compatible avec tous les robots pâtissiers multifonction KitchenAid domestiques, y compris avec les accessoires en acier inoxydable, en verre et les bols en céramique. Il n'est pas compatible avec le Bol mélangeur chauffant précis, la Sorbetière ou le Verseur.

L'accessoire Tamis + Balance peut être utilisé de plusieurs façons : pour peser et tamiser les ingrédients tout en les ajoutant lentement dans le bol du robot pâtissier ou dans un récipient séparé ; pour peser et ajouter les ingrédients sans les tamiser ; et pour peser les ingrédients sur votre plan de travail.

1. **Pour peser, tamiser et introduire lentement les ingrédients dans le bol du robot pâtissier ou dans un récipient séparé** : Utilisez l'accessoire complet pour les recettes nécessitant de tamiser et d'ajouter lentement les ingrédients dans le bol du robot pâtissier ou dans un récipient séparé.
2. **Pour peser et introduire des ingrédients dans le bol sans les tamiser** : Utilisez l'accessoire sans le tamis pour peser et ajouter des ingrédients plus gros, tels que de l'avoine entière, qui n'ont pas besoin d'être tamisés. Pour ajouter lentement ces ingrédients, vous pouvez limiter le débit à l'aide de la valve pour ingrédients.

ASSEMBLAGE DU PRODUIT (SUITE)

3. **Pour l'utiliser comme balance sur votre plan de travail** : Placez la balance sur votre plan de travail ou sur votre table et placez le couvercle/plateau de la balance sur le dessus.

FIXER L'ACCESSOIRE TAMIS SUR LE ROBOT PÂTISSIER MULTIFONCTION

Avant la première utilisation

Avant d'utiliser l'accessoire Tamis + Balance pour la première fois, essayez la trémie pour ingrédients, l'ensemble tamis et le goulotte pivotante avec un chiffon imbibé d'eau chaude. Essayez ensuite l'appareil lui-même avec un chiffon humide. Ne lavez pas le boîtier du tamis ou la balance à affichage numérique. Séchez-les à l'aide d'un chiffon doux. Voir la section « entretien et nettoyage » pour des instructions complètes.

1. Placez le robot pâtissier multifonction sur la position « 0 » et débranchez-le.
2. **Pour les robots pâtisseries multifonctions dotés d'un couvercle à moyeu de fixation articulé** : ouvrez-le en le rabattant vers le haut.

Pour les robots pâtisseries multifonctions dotés d'un couvercle à moyeu de fixation amovible : tournez le bouton de fixation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour retirer le couvercle du moyeu de fixation.

3. Insérez l'arbre de commande dans le moyeu de fixation des accessoires, en veillant à ce que l'arbre d'alimentation rentre bien dans la douille carrée du moyeu. Si nécessaire, faites pivoter l'accessoire d'avant en arrière. La goupille sur le corps de l'accessoire s'insère dans l'encoche sur le bord du moyeu lorsqu'elle est correctement positionnée.
4. Serrez la vis de fixation de l'accessoire du robot pâtissier multifonction dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que l'accessoire soit parfaitement fixé au robot.

AVERTISSEMENT

Risque d'électrocution



Branchez l'appareil à une prise de terre.

Ne retirez pas la broche de mise à la terre.

N'utilisez pas d'adaptateur.

N'utilisez pas de rallonge.

Le non-respect de ces instructions comporte des risques de décès, d'incendie ou d'électrocution.

5. Branchez le robot pâtissier multifonction à une prise reliée à la terre.

ASSEMBLAGE DE L'ACCESSOIRE TAMIS + BALANCE

1. **Pour installer la goulotte pivotante** : Abaissez la goulotte pivotante dans le boîtier du tamis en l'inclinant, en alignant les repères de la goulotte pivotante avec ceux au-dessus des encoches à l'intérieur du boîtier du tamis. Une fois correctement installée, la goulotte pivotante est maintenue dans le boîtier du tamis et tourne facilement.

INFO-BULLE : vous pourrez aligner les repères en alignant l'attache de la poignée sur l'une des encoches lorsque vous abaissez la goulotte pivotante dans le boîtier du tamis.

2. **Pour installer l'ensemble tamis** : Abaissez le tamis dans le boîtier du tamis selon un angle permettant d'insérer l'arbre d'entraînement dans le boîtier du tamis. Une fois l'arbre totalement inséré, appuyez sur le tamis, à l'opposé de l'arbre, pour le mettre en place.

ASSEMBLAGE DU PRODUIT (SUITE)

- Pour installer la balance** : Placez la balance au-dessus du boîtier du tamis, l'écran de la balance à affichage numérique orienté vers l'extérieur du robot pâtissier et légèrement à gauche du centre. Tournez la balance dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle se verrouille.
- Pour installer la trémie pour ingrédients** : Alignez la valve pour ingrédients avec l'encoche de la balance correspondante, puis abaissez la trémie sur la balance jusqu'à ce qu'elle soit bien en place.

UTILISATION DU PRODUIT

PESER ET TAMISER LES INGRÉDIENTS

- Appuyez sur  (On/Off), puis sur  (Tare) jusqu'à ce que l'écran indique 0.
- Avant d'ajouter des ingrédients dans la trémie, assurez-vous que la valve pour ingrédients est en position fermée et que la goulotte pivotante est dirigée vers le bol du robot pâtissier ou d'un récipient approprié.

REMARQUE : si vous le souhaitez, la balance et le tamis peuvent être placés sur le plan de travail et des ingrédients peuvent être ajoutés jusqu'à ce que le poids désiré soit atteint. La balance complète et la trémie peuvent alors être installées sur l'équipement.

- Ajoutez vos ingrédients dans la trémie pour ingrédients jusqu'à ce que vous atteigniez le poids désiré.

INFO-BULLE : assurez-vous que vos ingrédients secs ne comportent pas de gros morceaux ou de morceaux durs avant de les introduire dans le tamis. Comme pour tout tamis, les gros morceaux ou les morceaux durs peuvent ne pas se briser pendant le processus de tamisage.

- Allumez le robot pâtissier multifonction à la vitesse souhaitée, puis ouvrez la valve pour ingrédients. Les ingrédients sont tamisés et s'écoulent dans le bol en fonction de la vitesse sélectionnée.

REMARQUE : le tamis peut fonctionner à n'importe quelle vitesse, alors sélectionnez la vitesse la plus adaptée à votre recette.

- Une fois le tamisage terminé, tapotez le boîtier puis la goulotte pour enlever tous les résidus d'ingrédients.

INFO-BULLE : si votre recette nécessite plusieurs ingrédients secs, appuyez sur  entre deux ingrédients pour les peser et mélangez-les dans la trémie avant d'ouvrir la valve pour les ingrédients.

REMARQUE : une fois vos ingrédients pesés, vous pouvez éteindre la balance à tout moment en appuyant sur . La balance s'éteint également automatiquement au bout de 5 minutes d'inutilisation.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

NETTOYAGE DE L'ACCESSOIRE TAMIS + BALANCE ET DES ACCESSOIRES

IMPORTANT: laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.

1. **Les pièces suivantes passent au lave-vaisselle, mais dans le panier supérieur uniquement :** Trémie pour ingrédients, ensemble tamis, goulotte pivotante et plateau de la balance.

INFO-BULLE : lorsque vous placez la trémie pour ingrédients dans le panier, assurez-vous qu'elle est posée sur le côté, la valve pour ingrédients orientée vers le bas.

2. Ne plongez pas le tamis ou le boîtier du tamis dans de l'eau ou dans d'autres liquides. Nettoyez-les avec un chiffon humide et chaud, puis séchez-les soigneusement avec un chiffon doux avant de les réutiliser ou de les ranger.
3. **Pour démonter l'ensemble tamis :** Tournez la bague de serrage vers la gauche pour desserrer et libérer le tamis pour le nettoyer, si nécessaire.

TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RECYCLAGE DE L'EMBALLAGE

L'emballage est recyclable et comporte le symbole ♻️. Les différentes parties de l'emballage doivent être éliminées de façon responsable et dans le respect le plus strict des normes relatives à l'élimination des déchets en vigueur dans le pays d'utilisation.

RECYCLAGE DU PRODUIT

- Par une mise au rebut correcte de l'appareil, vous contribuerez à éviter tout préjudice à l'environnement et à la santé publique.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du traitement, de la récupération et du recyclage de cet appareil, adressez-vous au bureau compétent de votre commune, à la société de collecte des déchets ou directement à votre revendeur.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

POUR L'UNION EUROPÉENNE

Cet appareil a été conçu, construit et distribué conformément aux exigences des directives de la Commission européenne en matière de sécurité : Directive 2014/35/UE relative au matériel électrique à basse tension ; Directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique ; Directive 2009/125/CE relative à l'écoconception ; Directive RoHS 2011/65/EU et les modifications suivantes.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE »)

pour la France - la Belgique - la Suisse - le Luxembourg

FRANCE:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. Quelle que soit la présente garantie commerciale, le vendeur reste responsable des garanties légales en vertu de la loi française, y compris de la garantie légale contre les défauts cachés conformément aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français, et l'application de la garantie légale de conformité conformément aux articles L.217-4 à L.217-12 du Code de la consommation français.

BELGIQUE :

KitchenAid Europa, Inc. BUIV, Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, TVA BE 0441.626.053 RPR Bruxelles (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une garantie contractuelle (la « Garantie ») conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. En particulier, en tant que consommateur, vous bénéficiez légalement d'une garantie légale de conformité de 2 ans vis-à-vis du vendeur, telle qu'elle est définie dans la législation nationale régissant la vente de biens de consommation (articles 1649 bis à 1649 octies au Code civil belge), ainsi que de la garantie légale en cas de défauts cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil belge).

LA SUISSE :

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit, qui pourraient dans certains cas être plus larges que les droits offerts dans le présent document.

LE GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit.

1. PORTÉE ET CONDITIONS DE LA GARANTIE

- a) Le Garant accorde la Garantie pour les produits mentionnés à la Section 1.b) qu'un consommateur a achetés auprès d'un vendeur ou d'une société du groupe KitchenAid dans les pays de l'Espace économique européen, la Moldavie, le Monténégro, la Russie, la Suisse ou la Turquie.
- b) **Pour le Luxembourg uniquement:**
La garantie s'applique uniquement lorsque le produit pour lequel les services sont demandés conformément à la garantie se trouve dans l'un des pays énumérés à la Section 1.a) ci-dessus
- c) La période de Garantie dépend du produit acheté et est la suivante :
Deux ans de garantie complète à compter de la date d'achat.
- d) La période de Garantie commence à la date d'achat, c'est-à-dire la date à laquelle un consommateur a acheté le produit auprès d'un détaillant ou d'une société du groupe KitchenAid.
- e) La Garantie couvre la nature sans défaut du produit.
- f) Le Garant fournit au consommateur les services suivants dans le cadre de la présente Garantie, au choix du Garant, en cas de défaut pendant la période de Garantie :
 - Réparation du produit ou de la pièce défectueuse, ou
 - Remplacement du produit ou de la pièce défectueuse. Si un produit n'est plus disponible, le Garant a le droit d'échanger le produit contre un produit de valeur égale ou supérieure.
- g) Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter directement les centres de service KitchenAid ou le Garant du pays auprès de KitchenAid Europa, Inc. Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique ;

Adresse e-mail **FRANCE** : CONSUMERCARE.FR@kitchenaid.eu

Adresse e-mail **BELGIQUE** : CONSUMERCARE.BE@kitchenaid.eu

Numéro de téléphone : **00 800 381 040 26**

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE ») (SUITE)

Pour la SUISSE :

Novissa AG

Schulstrasse 1a
CH-2572 Sutz
Numéro de téléphone: +41 32 475 10 10
Adresse e-mail: info@novissa.ch

Novissa Service Center

VEBO Genossenschaft
CH-4528 Zuchwil
Numéro de téléphone: 032 686 58 50
Adresse e-Mail: service@novissa.ch

Pour le LUXEMBOURG:

Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter les centres de service KitchenAid spécifiques au pays à l'adresse;

GROUP LOUISIANA S.A.

5 Rue du Château d'Eau
L-3364 LEUDELANGE
Numéro de téléphone: +352 37 20 44 504
Adresse e-mail: myriam.grof@grlou.com

- h) Les frais de réparation, y compris les pièces de rechange, et les frais d'affranchissement pour la livraison d'un produit ou d'une pièce de produit sans défaut sont à la charge du Garant. Le Garant doit également prendre en charge les frais d'affranchissement pour le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit si le Garant ou le service après-vente de KitchenAid spécifique au pays a demandé le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit. Toutefois, le consommateur doit prendre en charge les coûts de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce défectueuse.
- i) Pour pouvoir faire une réclamation au titre de la Garantie, le client doit présenter le reçu ou la facture de l'achat du produit.
- j) **Pour la FRANCE uniquement :** La Garantie est fournie gratuitement aux clients.

2. LIMITATIONS DE LA GARANTIE

- a) La Garantie s'applique uniquement aux produits utilisés à des fins privées et non à des fins professionnelles ou commerciales.
- b) La Garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale, d'utilisation inappropriée ou abusive, de non-respect des instructions d'utilisation, d'utilisation du produit à une tension électrique incorrecte, d'installation et de fonctionnement en violation des réglementations électriques applicables et d'utilisation de la force (coups, par exemple).
- c) La Garantie ne s'applique pas si le produit a été modifié ou converti, par exemple, les conversions de produits 120 V en produits 220-240 V.
- d) **Pour la Belgique, le Luxembourg et la Suisse :** La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit.

Pour la France uniquement :

La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit. Une telle disposition ne s'applique pas lorsqu'une réparation couverte par la Garantie entraînera une période d'immobilisation du produit d'au moins sept jours. Dans ce cas, la période d'immobilisation doit être ajoutée à la durée restante de la Garantie, à compter de la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la date à laquelle les produits en question sont mis à disposition pour réparation, si cette disponibilité est faite après la date de la demande d'intervention.

Après l'expiration de la période de Garantie ou pour les produits pour lesquels la Garantie ne s'applique pas, les centres de service après-vente de KitchenAid sont toujours à la disposition du client final pour des questions et des renseignements. De plus amples informations sont également disponibles sur notre site Web :

www.kitchenaid.fr (France) - www.kitchenaid.eu - www.grouplouisiana.com (Luxembourg) - www.kitchenaid.ch (Suisse)

3. POUR LA FRANCE UNIQUEMENT:

Lorsqu'il agit pour des raisons de garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'une période de deux ans à compter de la livraison du produit dans lequel agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions relatives aux coûts prévus par l'article L. 217-9 du Code de la consommation français ;
- est exonéré d'avoir à prouver le manque de conformité du produit pendant les deux années suivant sa livraison (et pendant six mois après la livraison du produit, pour les marchandises d'occasion).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement offerte.

Indépendamment de cette garantie commerciale, le consommateur peut décider d'appliquer la garantie légale pour les défauts cachés au sens de l'article 1641 du Code civil français. Dans ce cas, le consommateur peut choisir entre l'annulation de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil français.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE ») (SUITE)

Article L. 217-4 du Code de la consommation français

Le vendeur doit livrer un produit conforme au contrat et est tenu responsable du manque de conformité existant au moment de la livraison. Le vendeur est également tenu responsable du manque de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque cette installation est la responsabilité du vendeur en vertu du contrat ou a été effectuée sous la supervision du vendeur.

Article L. 217-5 du Code de la consommation français

Le produit est réputé conforme au contrat :

1. S'il est adapté à l'utilisation généralement attendue d'un produit similaire et, le cas échéant :
 - il correspond à la description donnée par le vendeur et a les qualités que ce vendeur a présentées à l'acheteur au moyen d'un échantillon ou d'un modèle ; et
 - s'il présente les qualités auxquelles un acheteur peut légitimement s'attendre compte tenu des déclarations publiques faites par le vendeur, le fabricant ou son représentant, en particulier dans la publicité ou l'étiquetage ; ou
2. s'il présente les caractéristiques convenues d'un commun accord par les parties ou s'il est adapté à toute utilisation spéciale prévue par l'acheteur, qui est connue du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du Code de la consommation français

L'action résultant du manque de conformité expire deux ans après la livraison des marchandises.

Article L. 217-16 du Code de la consommation français

Pendant la période d'effet de la garantie commerciale offerte à un acheteur au moment de l'acquisition ou de la réparation d'un bien tangible, si l'acheteur exige du vendeur une réparation couverte par la garantie, toute période de sept jours ou plus pendant laquelle les marchandises sont hors service pour réparation est ajoutée à la durée restante de la garantie. Cette période s'étend à partir de la demande d'intervention faite par l'acheteur ou à partir de la date à laquelle ledit produit est mis à disposition pour réparation, si cette date est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil français

Le vendeur garantit le produit vendu pour les défauts cachés qui le rendent inapte à son usage prévu, ou qui diminuent cette utilisation dans la mesure où l'acheteur ne l'aurait pas acheté, ou n'aurait accepté de l'acheter que pour un prix moindre, s'il avait été au courant de tels défauts.

Article 1648 § 1 du Code civil français

L'action résultant de défauts cachés doit être déposée dans les deux ans suivant la découverte du défaut.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Enregistrez votre nouvel appareil KitchenAid dès maintenant : <http://www.kitchenaid.eu/register>